

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2008

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtitia CELERAU
Mme Laëtitia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Sébastien MATHÉ
Mr Rémy SOULET

Absent excusé :

Mr Gérard CHAIGNEAU

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr Sébastien MATHÉ est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 21 mai 2008 : Approuvé à l'unanimité

*Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il a effectué un virement de crédit du compte 2313-102 (travaux de bâtiment école) au compte 2313-109 (travaux salle des fêtes) pour un montant de 142 €.

1 – Virement de crédit / Décision modificative n° 2/2008 :

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il manque des crédits au compte 2112 pour régler les frais de notaire sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain appartenant à Mme Madeleine CHAILLE (élargissement chemin du Perrin). Il propose donc d'effectuer le virement de crédit suivant :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
2111 Terrains nus	-177,00 €	
2112 Terrain de voirie		+177.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
-accepte cette décision modificative

2 – Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police : **(cette délibération annule et remplace celle du 21 mai 2008)**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation de l'Etat relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Les travaux de sécurité sur la RD 24 et 104 répondent aux critères d'attribution de cette subvention.

Mr le Maire propose donc au conseil de demander le bénéfice de cette aide au Conseil Général.

-Montant prévisionnel des travaux	38 108,60 € HT
-Subvention attendue 30% +20 % (majoration petite commune)	19 054,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- sollicite la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

3 – Modifications des Statuts du SIVU Transport scolaire :

Monsieur le Maire rappelle les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le transport scolaire créé entre les communes d'Oulmes et Bouillé-Courdault en 1995.

Suite à la mise à disposition du car à d'autres collectivités ou associations en dehors des jours scolaires, les recettes constatées ne se répartissent pas à parts égales dans le calcul de la participation des communes. Le Président propose alors d'effectuer un « toilettage des statuts » pour permettre l'introduction de ces recettes.

L'article 8 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 8 :

Les communes adhérentes s'engagent à inscrire chaque année à leur budget les sommes nécessaires aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du syndicat :

-pour le remboursement des emprunts (capital et intérêts) à concurrence de 50% pour chaque commune

-pour les autres dépenses, en fonction du kilométrage effectué sur chaque commune, soit 43% pour la commune de Bouillé-Courdault et 57% pour la commune d'Oulmes.

-les recettes provenant des locations du car aux collectivités et associations extérieures seront prises en compte et déduites de la participation demandée, à concurrence de 50% pour chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- accepte les modifications statutaires énoncés ci-dessus.

4 – Réforme de l'immatriculation des véhicules :

*Mr le Président du Conseil Général demande aux conseils municipaux de Vendée de se prononcer sur le projet de réforme de l'immatriculation des véhicules.

Le projet de réforme de l'immatriculation des véhicules prévu par le Ministère de l'Intérieur risque de conduire à la disparition du numéro 85 sur nos plaques minéralogiques à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le fait que l'on puisse faire figurer en option un numéro de petite taille, illisible, sur la plaque n'y changera rien.

Cette disparition portera atteinte à notre identité départementale.

En effet, le numéro 85, au-delà des plaques minéralogiques, est décliné dans les raisons sociales de nombreuses entreprises, la dénomination de nombreuses associations, et utilisé par de nombreuses personnes publiques ou privées.

Il est un repère pour tous ceux qui visitent la Vendée.

Il est le véhicule de notre image, de notre culture, de notre dynamisme.

Mr le Maire demande de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
-demande au Ministre de l'intérieur de modifier son projet de réforme.

5 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : construction d'un bâtiment pour l'accueil d'un institut de formation du « Bâtiment durable et des énergies renouvelables » :

Mr le Maire expose que la Communauté de Communes vient de lui notifier la délibération portant modification de ses statuts.

Mr le Maire explique que l'Ecole des Etablières à la Roche-sur-Yon envisage d'implanter un institut de formation consacré à l'éco-habitat et aux énergies renouvelables à Saint-Hilaire-des-Loges pour la rentrée 2010.

La formation de cet institut concernerait les métiers de conseil auprès des entreprises et des particuliers : diagnostics énergétiques, maîtrise de l'énergie et développement de l'énergie renouvelable sur les bâtiments neufs et existants.

Le choix de l'Ecole des Etablières porte sur une formation de niveau L3 : DEES (Diplôme Européen d'Etudes Supérieures) mais également sur des formations continues. Le DEES permettra de former des assistants de chefs de projet en bureaux d'études ou collectivités.

Mr le Maire explique que la Communauté de Communes pourrait prendre en charge la construction de ce bâtiment qui serait mis à la disposition de l'Ecole des Etablières moyennant un loyer correspondant au montant du remboursement de l'emprunt.

Il ajoute que ce projet implique une modification des statuts de la Communauté de Communes et l'intégration du point suivant au chapitre « compétences facultatives » :

G – Construction d'un bâtiment pour l'accueil d'un Institut de formation du « bâtiment durable et des énergies renouvelables ».

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
-accepte les nouveaux statuts.

6 – Convention tripartite festivité du 13 juillet 2008 :

Mr le Maire fait part de la convention établie entre les trois communes, Oulmes , Nieul sur l'Autise, Bouillé-Courdault concernant la répartition financière de cette manifestation intercommunale et demande au conseil son accord pour signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
-autorise Mr le Maire à signer cette convention.

7 – Demande de subvention transport par le collège Saint Martin :

Mr le Maire fait part de la demande de subvention du collège privé Saint Martin pour aider au financement du transport des élèves jusqu'au complexe sportif de Benet, (508 navettes entre le collège et la salle de sport par année scolaire) Ce transport était financé jusqu'à aujourd'hui par la commune de Benet mais l'augmentation des coûts du carburant ne lui permet plus d'assurer seule cette charge. Elle financera donc désormais que le transport des élèves de Benet.

Mr le Maire indique qu'il y a 6 élèves de Bouillé-Courdault qui fréquentent ce collège et le coût par élève est de 45,54 € soit une subvention d'un montant de 273.24 €.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-souhaite plus de renseignements sur ce sujet et demande que cette question soit reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

8 – Travaux de voirie 2008 :

Mr Pierre JAULIN donne le compte rendu de la commission voirie et fait part des travaux de voirie retenus pour 2008.

Travaux inscrits au programme 2008/2009 :

-Chemin de mauvais

-Rue de l'Autise (enrobé)

Demande de chiffrage :

-Bi-couche clouté pour la rue du Poué qui Bouille

-Pluvial de la rue Jacques du Fouilloux.

9 – Divers :

*Bilan du 14 juillet 2008 : participation satisfaisante.

*Bilan de la manifestation du 18 juillet 2008 : Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont aidé à la réussite de cette soirée. Une réunion aura lieu le 28 août 2008 avec les bénévoles pour faire le bilan et engager une réflexion pour l'été 2009.

*Commissions : bilan des premiers mois de mandat. Chaque conseiller donne ses impressions sur ce début de mandat.

*Commission bâtiment : Mr GIBEAUD fait le point sur les travaux en cours à l'école (peinture, muret, les ouvertures seront posées aux vacances de la Toussaint)

*Compte rendu du conseil d'école du 5 juin 2008.

*Compte rendu de la réunion du 19 juin 2008 avec l'inspecteur d'académie pour l'équipement des écoles en matériel informatique : le conseil a décidé d'acheter pour la prochaine année scolaire du matériel informatique (ordinateurs portables).

*Demande de Mr Thierry ROQUET :

Le conseil autorise Mr Thierry ROQUET à utiliser occasionnellement les parcelles suivantes :

-terrain à Mr René RISTORD sur les Frettis.

-terrain de Mr Jean-Michel CAQUINEAU dans les Gains

-terrain de l'entreprise CARDINEAU dans le champ de la Treille pour décoller et atterrir avec son ULM.

Le Secrétaire

Le Maire,

Mr Sébastien MATHÉ

Mr Stéphane GUILLON